



Pêches et Océans
Canada

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Demande de soumissions n° : F5211-190369

Date de clôture : mercredi, 9 octobre 2019

Heure de clôture : 14 h (heure de l'Atlantique)

Cet appel d'offres est pour Pêches et Océans Canada.

Titre : Chenal de frai de Fulton – Programme de protection contre les chutes de pierres du barrage de Fulton

Lieu des travaux : Chenal de frai de la rivière Fulton, en empruntant la route 118, entre Topley et Granisle, (C.-B.)

La présente trousse d'appel d'offres comprend ce qui suit :

1. Avis d'appel d'offres
2. Plans et devis
3. Formulaire de soumission (**Obligatoire – à remplir par le soumissionnaire**)

LIEU(X) DE CLÔTURE :

Lieu n° 1 – Pour les soumissions électroniques UNIQUEMENT

Veillez faire parvenir votre proposition électronique à l'adresse suivante

: Kimberly.Walker@dfo-mpo.gc.ca

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à **10 Mo**. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel ou de transmettre plusieurs courriels pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans la demande de proposition (DP).

Pour les soumissions transmises par courriel, le MPO ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à la transmission ou à la réception. Le MPO transmettra un courriel de confirmation aux soumissionnaires une fois la soumission reçue.

Lieu n° 2 – Pour les soumissions papier

Pêches et Océans Canada,
À l'attention de : Kimberly Walker
Réf. : F5211-190369
Centre d'approvisionnement – Bureau de Fredericton,
301, allée Bishop, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

Veillez prendre note de ce qui suit :

Tous les Sécurité des offres de soumissions doivent être envoyés en format papier au plus tard à la date et à l'heure de clôture à l'adresse postale indiquée ci-dessus, peu importe si la soumission est envoyée au lieu n° 1 ou n° 2.

PRODUITS LIVRABLES ET PORTÉE DES TRAVAUX

1.1 Titre du projet du MPO :

Chenal de frai de Fulton – Programme de protection contre les chutes de pierres du barrage de



Pêches et Océans
Canada

Fulton

1.2 Emplacement du projet

Le projet comprendra des travaux dans le chenal de frai de Fulton, situé au nord de Topley sur la route 118 (route du lac Babine centre) près de Topley Landing.

Chenal de frai de la rivière Fulton,
en empruntant la route 118, entre Topley et Granisle
Granisle (C.-B.)

1.3 Calendrier

Le présent contrat s'appliquera jusqu'au 31 mars 2020. On s'attend à ce que ce projet soit réalisé à l'automne 2019, mais un autre échéancier pourrait s'avérer nécessaire en raison des contraintes météorologiques dans la région au moment de la construction. Le calendrier sera établi lors de l'attribution du contrat.

1.4 Description

Le présent projet vise à améliorer la sécurité sur le site du barrage de la rivière Fulton en réduisant l'exposition du personnel et des entrepreneurs du MPO aux risques de chutes de pierres, qui rebondissent et qui roulent sur les escaliers d'accès, le toit de la structure abritant la vanne de sortie et les échelles en acier fermées qui relient le toit de la structure au niveau inférieur des vannes.

Ce projet sera divisé en quatre (4) tâches :

Tâche 1 – Visite initiale sur place avec le représentant du Ministère

Tâche 2 – Collecte des données

Tâche 3 – Mise à l'échelle de la pente rocheuse se trouvant au-dessus de la chambre des vannes et des escaliers de celle-ci

Tâche 4 – Installation du dispositif de protection contre les chutes de pierres

1.5 Portée des travaux

Tâche 1 – Visite initiale sur place avec le représentant du Ministère

Le projet débutera par une réunion de démarrage sur place afin que l'entrepreneur puisse se familiariser avec le site et pour clarifier les rôles et responsabilités du représentant du Ministère et de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit :

- effectuer une visite sur place avec le représentant du Ministère pour préciser les détails du projet, évaluer la pente rocheuse au-dessus de la chambre des vannes et mieux comprendre le fonctionnement général du barrage;
- examiner tous les renseignements, données et dessins fournis par le représentant du Ministère;
- déterminer quelles sont les lacunes dans l'information disponible, classer les renseignements manquants par ordre de priorité et déterminer si des efforts supplémentaires doivent être déployés pour obtenir certains des renseignements manquants.

À la fin de la tâche 1, le professionnel qualifié doit :

- présenter au représentant du Ministère une demande pour l'ensemble des renseignements dont il a besoin.

Tâche 2 – Collecte des données

L'entrepreneur doit :

- déterminer et proposer les méthodes de collecte de données nécessaires, qui devront être mises en œuvre sur le site pour mener à bien la construction subséquente;



- achever la mise en œuvre des méthodes de collecte de données approuvées sur le site et communiquer les données recueillies au représentant du Ministère.

À la fin de la tâche 2, le professionnel qualifié doit :

- proposer des méthodes de collecte de données au représentant du Ministère à des fins d'approbation;
- achever la mise en œuvre des méthodes de collecte de données approuvées sur le site et communiquer les données recueillies au représentant du Ministère.

Tâche 3 – Mise à l'échelle de la pente rocheuse se trouvant au-dessus de la chambre des vannes et des escaliers de celle-ci

L'entrepreneur doit :

- confirmer/proposer au représentant du Ministère la portée des mises à l'échelle des pentes rocheuses supplémentaires requises pour atténuer la majorité des dangers en surplomb;
- une fois le calendrier approuvé par le représentant du Ministère, le coordonner avec le personnel du site et achever la mise à l'échelle de la pente rocheuse conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie;
- tenir compte de tous les commentaires des représentants du Ministère lors de l'achèvement de la tâche 3.

À la fin de la tâche 3, l'entrepreneur doit soumettre :

- une ventilation complète des coûts de la tâche 3 en fonction de la superficie réelle mise à l'échelle, du prix unitaire par mètre carré indiqué dans la soumission pour la mise à l'échelle et de la portion de la somme forfaitaire figurant dans la soumission utilisée pour l'ensemble des éléments du projet (comme le plan de sécurité, mobilisation, etc.).

Tâche 4 – Installation du dispositif de protection contre les chutes de pierres

L'entrepreneur doit :

- confirmer auprès du représentant du Ministère ou lui proposer la portée complète du dispositif de protection contre les chutes de pierres;
- une fois celui-ci approuvé par le représentant du Ministère, achever la construction du dispositif de protection contre les chutes de pierres conformément aux indications figurant dans les dessins et le devis du BGC qui lui auront été fournis;
- tenir compte de tous les commentaires des représentants du Ministère lors de l'achèvement de l'installation du dispositif de protection contre les chutes de pierres.

À la fin de la tâche 4, le professionnel qualifié doit présenter :

- une ventilation complète des coûts de la tâche 4 en fonction de la superficie réelle du dispositif construit, du prix unitaire par mètre carré indiqué dans la soumission pour l'installation et de la portion de la somme forfaitaire figurant dans la soumission utilisée pour l'ensemble des éléments du projet (comme le plan de sécurité, mobilisation, etc.).

1.6 Contexte du projet

Au niveau du chenal de frai de Fulton, le barrage de la rivière Fulton comporte des tunnels de rejet d'eau à faible niveau qui se déversent dans la rivière sur la rive gauche en aval du barrage au moyen de trois vannes de décharge d'eau. Les vannes servent à contrôler le débit d'eau du barrage rejetée dans la rivière Fulton afin de respecter les exigences minimales de débit et d'assurer l'approvisionnement en eau des chenaux de frai du MPO situés plus en aval. Une pente rocheuse se trouve juste au-dessus des vannes. Elle constitue un risque de chute de pierres pour la zone où se trouvent les vannes ainsi que pour le tronçon inférieur de l'accès piétonnier aux vannes, qui se fait par un escalier en bois surélevé et des échelles en acier fermées. Un accès continu aux vannes est nécessaire pour le fonctionnement et l'entretien des vannes d'évacuation d'eau. D'après les résultats d'une évaluation préliminaire des chutes de pierres (BGC 2018), le MPO a demandé au BGC de concevoir des mesures de protection contre les chutes de pierres pour la pente en question et de préparer les plans et devis de construction.



Ce projet comprend la mise à l'échelle de la pente instable située au-dessus de la chambre aux vannes et des escaliers menant à celle-ci et la construction du dispositif de prévention des chutes de pierres du BGC afin de réduire les dangers en surplomb pour le personnel du site qui exploite le barrage.

1.7 Accès au site

Le barrage de la rivière Fulton est situé à environ 3,9 km à l'ouest du chenal de frai de Fulton, avec un accès à partir de la route du lac Babine centre, par une route sans nom. La route est en gravier et bien entretenue et elle permet d'accéder à la partie supérieure des escaliers de la chambre aux vannes ainsi qu'au haut de la pente rocheuse située au-dessus des escaliers menant à la chambre aux vannes et de cette dernière. L'accès au chantier et à la pente rocheuse ne devrait pas poser de problèmes.

1.8 Objectifs du projet

Le Ministère souhaite améliorer la sécurité sur le site du barrage de la rivière Fulton en réduisant l'exposition du personnel et des entrepreneurs du MPO aux risques de chutes de pierres, qui rebondissent et qui roulent sur les escaliers d'accès, le toit de la structure abritant la vanne de sortie et les échelles en acier fermées qui relient le toit de la structure au niveau inférieur des vannes.

APPENDIX A – PHOTOS DU SITE



Figure 1 – Vue aérienne du site du barrage



Figure 3 – Carte aérienne du chenal de frai de Fulton



Figure 2 – Exemple d'une partie de la pente rocheuse

DAM SITE = Barrage



ACCESS ROAD = Route d'accès
SPAWNING CHANNEL = Chenal de frai

VISITE DES LIEUX

Avant de soumettre une proposition, les soumissionnaires sont invités à visiter les installations et leurs environs pour examiner et vérifier le type, la nature et l'étendue des travaux, les matériaux requis pour exécuter les travaux, les moyens d'accès aux lieux et tout aménagement nécessaire. Ils doivent également obtenir tous les renseignements nécessaires en ce qui concerne les risques, les éventualités et autres circonstances pouvant influencer sur leur soumission ou le coût des travaux. Aucune allocation ne sera accordée ultérieurement en cas d'erreur ou d'omission relative à l'appréciation des conditions qui prévaudront.

Les entrepreneurs, soumissionnaires et toute personne invitée par eux à visiter les lieux sont priés de prendre connaissance des exigences en matière de santé et sécurité avant la visite. Ils doivent prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires lors de toute visite des lieux, que ce soit avant ou après l'acceptation des soumissions.

Les soumissionnaires qui souhaitent assister à la visite facultative des lieux le 3 octobre 2019 à 10 h heure locale doivent envoyer à l'adresse Kimberly.Walker@dfo-mpo.gc.ca un courriel contenant les renseignements ci-dessous, car le MPO exige que les visiteurs soient accompagnés.

- a. Nom de l'entreprise
- b. Adresse de l'entreprise
- c. Numéro de téléphone de l'entreprise
- d. Nom du représentant du soumissionnaire
- e. Adresse courriel du représentant du soumissionnaire

DATES DE DÉBUT ET DE FIN PRÉVUES

Les services de l'entrepreneur débuteront dès l'attribution du contrat. Ce projet devrait se terminer **31 mars 2020**.

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

- Le montant minimum acceptable de l'assurance responsabilité civile et de protection contre les dommages matériels est de **2 000 000 \$** par occurrence. Toutes les soumissions **doivent** présenter une confirmation de la compagnie d'assurance du soumissionnaire que l'assurance nécessaire sera disponible au moment de l'attribution du contrat.

Période de questions et réponses : le MPO accepte les questions des soumissionnaires **jusqu'au vendredi 4 octobre 2019 à 14 h (heure normale de l'Atlantique)**. Celles-ci doivent être transmises **directement et seulement** à l'agente de négociation des marchés dont le nom figure ci-dessous.

Les demandes de renseignements concernant le présent appel d'offres doivent être transmises **SEULEMENT** par écrit, en faisant parvenir un courriel à la personne qui suit :

Kimberly Walker
Agente principale des contrats
Courriel: Kimberly.Walker@dfo-mpo.gc.ca